

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE D'OULLES-EN-OISANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 02
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le samedi 23 janvier à 16h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 18 janvier 2021, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie sous la présidence de Clotilde CORRENOZ, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS : 5

Marcel BOS, Clotilde CORRENOZ, Stéphane GIRARD, Maurice NICOLUSSI-CASTELLAN, Stéphane VIEUX

ABSENTS : 2

Didier COMELLA, Patrick HUSTACHE

POUVOIRS : 0

Stéphane VIEUX a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Convention de mise à disposition du chalet-buvette à l'association Oulles-en-Vie

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal l'acquisition en 2016 par la Commune d'un chalet disposé face à la fontaine, et sa mise à disposition à l'association Oulles-en-Vie sur la période estivale pour constituer une buvette ouverte à tous. Un raccordement électrique dédié a récemment été effectué par la Commune.


Madame le Maire propose de réviser la convention qui lie l'association à la Commune sur les points suivants :

- l'association est redevable d'un loyer mensuel de 15,00 € permettant notamment de couvrir les charges d'électricité supportées par la commune ;
- la buvette pourra être exploitée par l'association toute l'année ;
- la reconduction de la convention sera tacite d'année en année ;
- la convention pourra être dénoncée par la Commune en cas de non-respect des obligations par l'association.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

approuve les modifications proposées par Madame le Maire, telles que présentées ci-dessus,
autorise Madame le Maire à signer la convention ainsi modifiée.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme



Le Maire,

